

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2024

Date de la séance : 14 octobre 2024

Date d'affichage : 15 octobre 2024

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Votants : 11

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze octobre à vingt heures quinze, le Conseil municipal de la commune des Fontenelles, légalement convoqué le sept octobre deux mille vingt-quatre, s'est réuni à la salle du conseil municipal sous la présidence de M. Eric CLEMENCE, Maire.

Etaient présents : Mr Eric CLEMENCE, Mr Roland GAUME, Mr Nicolas GIRARDOT, Mr Michael HOUSER, Mr Thierry HOUSER, Mr Thierry MAMET, Mme Sylvie PAGNOT, Mme Marie-Pierre PARRENIN, Mme Marie-Noëlle PERROT, Mme Béatrice PRETRE, Mme Rachel RELANGE

Absents excusés : Mme Malika HAKKAR BOUKARINE, Mme Marion JANIN-MANIFICAT, Mr Raphaël RELANGE, Mr Jérôme RONDOT

Absents non excusés : NEANT

Secrétaire de la séance : Mme Sylvie PAGNOT

Approbation du compte-rendu de la séance du 26 août 2024

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal du conseil municipal en date du 26 août 2024.

Modification ordre du jour

A la demande de M. le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la modification de l'ordre du jour soit l'ajout du point suivant :

- Convention SATE 2024

Présence de Mr Hervé FUSTER, notre agent ONF qui fait un compte rendu de la visite en forêt qui a eu lieu le samedi 5 octobre, et à laquelle 5 conseillers municipaux ont participé. Beaucoup de bois, alors Mr Fuster propose de mettre en vente en novembre 500m³ de bois sur pied qui seront pris sur les parcelles 1, 2 et 13. Et il sera possible de demander une coupe supplémentaire si la commune a besoin de trésorerie au moment du budget 2025.

Afin d'accepter la proposition de vente de bois sur pied, nous signerons la convention concernée avec l'ONF.

1° PREPARATION VENTE DES TERRAINS A BATIR

Notre PLU est valide depuis le 26 août dernier. La commune doit donc trouver une direction à prendre pour la vente de 1ha100a de terrain à bâtir...

Dans un premier temps, il est décidé de vendre les terrains nus, non viabilisés, et de ne les vendre qu'à des professionnels (promoteurs...)

Dans un second temps, une annonce sera éditée sur le site internet de la commune ainsi que sur l'Est Républicain pour faire connaître ce choix.

Puis, Mr le Maire va se renseigner sur les démarches exactes à entreprendre pour mettre en place un cahier des charges, et lancer l'appel d'offres à la candidature dont la date limite sera fixée au 15 décembre.

2°CONVENTION SATE 2024

Mr le Maire donne les informations concernant le Service départemental d'assistance technique dans le domaine de l'eau (SATE) et explique que ce service est dorénavant payable à hauteur de 0.30€ par habitant pour la partie « Assainissement collectif » et 0.15€ par habitant pour la partie « Ressource en eau ».
Afin de bénéficier des services du SATE, le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De prendre acte des modalités d'intervention du Département en matière d'assistance technique dans le domaine de l'eau, et qui résulte de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006,
- De solliciter, pour 2024, l'assistance technique du Département du Doubs dans le domaine de l'Assainissement collectif pour un coût de 0.30€ par habitant,
- De renouveler le contrat avec le SATE,
- D'autoriser Mr le Maire à signer la convention à intervenir avec le Département au titre de l'assistance technique dans le domaine de l'eau.

3°DIVERS

STEP

Une réunion aura lieu le 22 octobre en présence de Mme Lepeule du Département du Doubs et du cabinet d'études Berest pour la présentation des conventions qui seront signées entre la commune et la Communauté de Communes de Maîche, et entre la commune et la SCAF Miroir du Comté.

Déneigement 2024-2025

La commune fera de nouveau appel à Mr Aurélien François pour cette nouvelle saison.

Repas des anciens 2024

La date sera communiquée ultérieurement, en fonction des disponibilités de la salle.

11 Novembre

La cérémonie aura lieu aux Monument aux Morts de Bonnétagé à 11h15.

Tour de table

- Remettre en état l'escalier du Fort Chabrol
- Horloge de l'église : l'entreprise intervient le jeudi 17 octobre
- L'entretien de la Vierge sera effectué en régie communale
- Assemblée Générale du Syndicat des Eaux : pas de travaux prévus dans notre village
- Augmentation des tarifs de la salle au 1^{er} janvier 2025

RAPPEL DES DELIBERATIONS PRISES

1. Destination des coupes de bois 2025 – convention ONF
2. Convention SATE 2024

La séance est levée à 22h50

Fait en séance les jours, mois et an susdits